



Fédération Sport Boules Malagasy

Siège Social : Lot 1116E- 210 Mahazoarivo - Atsimo, Antsirabe 110 – Madagascar

Tél. : (261) 33 14 148 22 ~ E-mail : fsbm@fipjp.com

www.fsbmalagasy.org

Règlements sportifs pour les championnats du monde 2020 : Seniors Hommes

TITRE 1 : Organisation Générale

Art 1 : Le championnat du Monde se jouera à Lausanne en Suisse du le 15 au 19 Juillet 2020.

Art 2 : Le regroupement de l'équipe nationale se fera à la date du 12 Mai au 12 Juillet 2020.

Art 3 : Le championnat du Monde se déroulera en triplète mais les équipes peuvent être composé de 4 joueurs. En ce cas, le délégué (coach) de l'équipe nationale a la faculté d'effectuer un changement par partie et entre 2 mènes.

TITRE 2 : Composition de l'équipe nationale

Art 4 : La triplète vainqueur du championnat de Madagascar triplète, catégorie senior, feront partie de l'équipe nationale de pétanque Malagasy au prochain Championnat du Monde Masculin, à Lausanne - Suisse, en Juillet 2020.

Art 5 : La commission de discipline et le comité directeur de la FSBM ont le droit d'intervenir et de changer la composition de l'équipe vainqueur du championnat de Madagascar, au cas où l'équipe ou un des membres de l'équipe vainqueur ont enfreint le règlement sportif de la FSBM, et/ou se comportent d'une façon anti-sportive, et/ou ne suivent pas les disciplines sportives de la FSBM durant le regroupement.

Art 6 : Les joueurs composant l'équipe nationale doivent se conformer aux disciplines établies pendant le regroupement et pendant les jeux. Le non-respect de ces disciplines signifie le renvoi de la personne de l'équipe nationale avec la possibilité de ne plus pouvoir participer à la prochaine sélection nationale.

Art 7 : La commission technique et le comité directeur de la FSBM sélectionneront le quatrième joueur, et/ou les joueurs qui ont été limogé de l'équipe vainqueur en cas échéant. La sélection du quatrième joueur, et/ou le(s) joueur(s) limogé(s) de l'équipe vainqueur, doivent-être parmi les 15 premiers joueurs du classement national.

Art 8 : Il est formellement interdit de boire de l'alcool avant et durant les compétitions. Le joueur et/ou l'équipe d'un joueur positif à l'alcotest seront disqualifier immédiatement de la compétition.

*Antsirabe le,
Le Président de la FSBM*

RANDRIAMAROHAJA Dolys